

## Séance du comité administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes  
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville  
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste  
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général  
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Vanessa Richer, greffière.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 4 octobre 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption
5. Administration
  - 5.1 Logiciel de rédaction de documents d'appel d'offres – Renouvellement – Offre de service – Autorisation
  - 5.2 Politiques familiales municipales et démarche MADA – Rédaction – Offre de service – Autorisation
  - 5.3 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation
  - 5.4 Journée forestière et acéricole 2022 – Appropriation de surplus
6. Ressources humaines
  - 6.1 Politique de reconnaissance au travail – Adoption
  - 6.2 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation
  - 6.3 Répartiteur au service du transport – Embauche – Autorisation
  - 6.4 Service de l'évaluation – Poste de technicien en évaluation – Changement de statut – Autorisation
  - 6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70236 – Autorisation
  - 6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70234 – Autorisation
  - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70235 – Autorisation
  - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70226 – Autorisation
  - 6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70219 – Autorisation
  - 6.10 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70233 – Autorisation
  - 6.11 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70223 – Autorisation
  - 6.12 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70230 – Autorisation
  - 6.13 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70224 – Autorisation

## Séance du comité administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2022

---

- 6.14 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70218 – Autorisation
- 6.15 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70217 – Autorisation
- 6.16 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70231 – Autorisation
- 7. Finances
  - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
  - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
- 8. Correspondance – Documents déposés
  - 8.1 Société d'habitation du Québec – Dépôt (*réponse à notre résolution numéro 2022-08-241*)
- 9. Divers
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance.

### 1. Ouverture de la séance

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

### 2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

---

CA-2022-11-175 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. Ordre du jour – Adoption

---

CA-2022-11-176 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant le point 5.3 et en ajoutant le point suivant :

- 9.1 Souper annuel des élus et des employés – Autorisation de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4. Séance ordinaire du 4 octobre 2022 – Procès-verbal – Suivis et adoption

---

CA-2022-11-177 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 4 octobre 2022;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. Administration**

---

**5.1 Logiciel de rédaction de documents d'appel d'offres – Renouvellement – Offre de service – Autorisation**

---

CA-2022-11-178 ATTENDU QUE la MRC requiert les services de la firme Edilex inc. pour la rédaction de documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat de licence et d'abonnement avec cette firme vient à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU l'offre de service numéro 2206 soumise le 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat de licence et d'abonnement pour l'utilisation du système Edilex avec la firme Edilex inc. d'une durée de trois ans pour une somme totale de 11 608,14 \$, plus les taxes applicables, payable comme suit :

- Année 2023 : 3 755,59 \$;
- Année 2024 : 3 868,25 \$;
- Année 2025 : 3 984,30 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Administration;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, notamment le contrat à intervenir avec la firme Edilex inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 Politiques familiales municipales et démarche MADA – Rédaction – Offre de service – Autorisation**

---

CA-2022-11-179 ATTENDU la convention d'aide financière conclue en mars 2021 entre la ministre responsable des aînés et des proches aidants et la MRC de L'Érable dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin notamment de mettre à jour la politique des aînés et élaborer les plans d'action;

ATTENDU la convention d'aide financière conclue entre le ministre de la Famille et la MRC de L'Érable dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM) ayant notamment comme objectif de réaliser une mise à jour des PFM, de coordonner les travaux d'un projet collectif et de se doter de plans d'action pour le territoire en faveur des familles;

ATTENDU que les honoraires professionnels liés à la démarche MADA et aux PFM font partie des dépenses admissibles dans le cadre de ces deux conventions d'aide financière;

ATTENDU le manque de disponibilité des ressources internes pour rédiger les documents liés à la démarche MADA et aux PFM;

ATTENDU la volonté d'avoir des documents uniformes puisque c'est une démarche collective;

ATTENDU QU'une offre de service a été demandée pour la rédaction, la révision linguistique et le montage de politiques modèles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service soumise par la firme Rédaction MF - Services linguistiques au montant de 9 400 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même l'excédent de fonctionnement non affecté – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

Le représentant de la municipalité d'Inverness ne participe pas aux délibérations du comité administratif qui ont trait à la démarche Municipalité amie des aînés et aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 Corporation de développement communautaire de L'Érable – Soutien financier – Autorisation**

---

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

### **5.4 Journée forestière et acéricole 2022 – Appropriation de surplus**

---

CA-2022-11-180 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2022-05-082 adoptée lors de la séance tenue le 3 mai 2022, le comité administratif de la MRC a approuvé le budget relié à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec pour l'événement tenu le 17 septembre 2022;

ATTENDU QUE ce budget comportait une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

ATTENDU QUE le ministère n'est pas en mesure de confirmer sa participation financière à cet événement;

ATTENDU QUE les éditions précédentes ont généré des surplus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER une appropriation 1 500 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, somme correspondant de la participation financière du MAPAQ qui était prévue dans le budget de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;

QUE cette appropriation soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. Ressources humaines**

---

### **6.1 Politique de reconnaissance au travail – Adoption**

---

CA-2022-11-181 ATTENDU la nécessité de mettre en place une politique de reconnaissance afin que la MRC puisse se démarquer sur le marché de l'emploi, qu'elle soit plus attractive pour la main-d'œuvre et qu'elle assure la rétention de ses employés;

Résolution modifiée par la résolution numéro CA-2024-03-051 adoptée le 5 mars 2024.

ATTENDU QU'un comité d'employés représentant l'ensemble des employés de la MRC a travaillé sur l'élaboration d'une politique de reconnaissance au travail;

ATTENDU la Politique de reconnaissance au travail soumise aux membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de reconnaissance au travail, effective le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Tourisme et culture – Ouverture de poste – Autorisation**

---

CA-2022-11-182 ATTENDU le départ pour congé de maternité de M<sup>me</sup> Caroline Fortin, conseillère en développement touristique et culturel, prévu le 19 mars 2023;

ATTENDU les besoins en cours en développement touristique et culturel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de conseiller en développement touristique et culturel en remplacement d'un congé de maternité, poste à contrat à durée déterminée, à temps plein;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.3 Répartiteur au service du transport – Embauche – Autorisation**

---

CA-2022-11-183 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 21 septembre 2022, a adopté la résolution numéro 2022-09-263 autorisant notamment l'ouverture d'un poste de répartiteur au service du transport, poste permanent à temps plein;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M<sup>me</sup> Isabelle Laroche à titre de répartitrice au service du transport, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 14 novembre 2022, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.4 Service de l'évaluation – Poste de technicien en évaluation – Changement de statut – Autorisation**

---

CA-2022-11-184 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 3 août 2021, a adopté la résolution numéro CA-2021-08-102 autorisant l'embauche de M. Jessy Germain à titre de technicien en évaluation, poste permanent à temps partiel;

ATTENDU QUE M. Jessy Germain n'avait pas terminé ses études dans le domaine, mais que celui-ci occupait son poste à temps partiel jusqu'à l'obtention de son diplôme, moment auquel un poste à temps plein pourrait lui être offert;

ATTENDU QUE cet employé terminera ses études en décembre 2022 et a signifié son intérêt à occuper un poste permanent à temps plein;

ATTENDU les besoins du service d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER le changement de statut de M. Jessy Germain, employé permanent à temps partiel à titre de technicien en évaluation, pour un employé permanent à temps plein, effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70236 – Autorisation**

---

CA-2022-11-185

ATTENDU QUE M. Mathieu Charest, apprenti pompier à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Mathieu Charest, ayant le numéro d'employé 70236, à titre de pompier volontaire à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70234 – Autorisation**

---

CA-2022-11-186

ATTENDU QUE M. Jérémie Collette, apprenti pompier à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Jérémie Collette, ayant le numéro d'employé 70234, à titre de pompier volontaire à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70235 – Autorisation**

---

CA-2022-11-187 ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Nathalie Donni, apprentie pompière à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompière;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M<sup>me</sup> Nathalie Donni, ayant le numéro d'employé 70235, à titre de pompière volontaire à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70226 – Autorisation**

---

CA-2022-11-188 ATTENDU QUE M. Dany Gagné, apprenti pompier à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Dany Gagné, ayant le numéro d'employé 70226, à titre de pompier volontaire à la caserne 58 (Inverness) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70219 – Autorisation**

---

CA-2022-11-189 ATTENDU QUE M. François Gagné, apprenti pompier à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. François Gagné, ayant le numéro d'employé 70219, à titre de pompier volontaire à la caserne 58 (Inverness) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.10 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70233 – Autorisation**

---

CA-2022-11-190 ATTENDU QUE M. Michael Gagné, apprenti pompier à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Michael Gagné, ayant le numéro d'employé 70233, à titre de pompier volontaire à la caserne 58 (Inverness) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.11 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70223 – Autorisation**

---

CA-2022-11-191 ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Jessica Martineau, apprentie pompière à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M<sup>me</sup> Jessica Martineau, ayant le numéro d'employé 70223, à titre de pompière volontaire à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.12 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70230 – Autorisation**

---

CA-2022-11-192 ATTENDU QUE M. René Jr Paillé, apprenti pompier à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. René Jr Paillé, ayant le numéro d'employé 70230, à titre de pompier volontaire à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.13 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70224 – Autorisation**

---

CA-2022-11-193 ATTENDU QUE M. Dave Pedneault-Tremblay, apprenti pompier à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Dave Pedneault-Tremblay, ayant le numéro d'employé 70224, à titre de pompier volontaire à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.14 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70218 – Autorisation**

---

CA-2022-11-194 ATTENDU QUE M. Simon Pellicelli, apprenti pompier à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Simon Pellicelli, ayant le numéro d'employé 70218, à titre de pompier volontaire à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 2 juillet 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.15 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70217 – Autorisation**

---

CA-2022-11-195 ATTENDU QUE M. Sylvain Boucher, apprenti pompier à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Sylvain Boucher, ayant le numéro d'employé 70217, à titre de pompier volontaire à la caserne 6572 (Lyster/Laurierville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 3 août 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

## Séance du comité administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2022

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.16 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion/employé 70231 – Autorisation

CA-2022-11-196

ATTENDU QUE M. Martin Laroche-Bédard, apprenti pompier à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER la promotion de M. Martin Laroche-Bédard, ayant le numéro d'employé 70231, à titre de pompier volontaire à la caserne 45 (Paroisse de Plessisville) du SSIRÉ, avec entrée en fonction rétroactive au 10 septembre 2022, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Finances

### 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2022-11-197

Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de novembre 2022, comme suit :

#### Prévisions des dépenses

<u>Réquisition</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
4411	BuroPro (divers)	1 066,84 \$
4412	La Terre de chez nous (abonnement)	58,00 \$
4413	Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs Érable (publicité répertoire)	400,00 \$
4414	Renaud-Bray, Amazon, etc. (livres - patrimoine)	47,90 \$
<b>TOTAL :</b>		<b><u>1 572,74 \$</u></b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

#### Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Dendrotik (peinture - Ingénierie)	268,80 \$
AB Tech (chargeur - Ingénierie)	1 488,60 \$
URLS de la Chaudière-Appalaches (déplacements - dossier loisir)	88,36 \$
Publicité L'Érable en Or (publicité calendrier ville)	400,00 \$
Therrien Couture Jolicoeur (honoraires)	1 082,00 \$
Association des Mycophiles Sylvifrancs (animation pour PRGC)	60,00 \$
Camping Québec (enregistrement <i>campingquebec.com</i> )	145,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>3 532,76 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation**

---

CA-2022-11-198

Sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de novembre 2022, comme suit :

**Prévisions des dépenses**

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
11-001	Martin Lévesque uniforme	1	Uniformes personnel temps plein	2 222,88 \$	2 222,88 \$
11-002	ENPQ	12	Examen – Section 1 et MDS	170,20 \$	2 042,40 \$
11-003	1200°	15	Bottes d'intervention	175,00 \$	2 625,00 \$
11-004	Soudure Bruno Gosselin	1	Outil pour formation autopompe	500,00 \$	500,00 \$
11-005	Genytech	1	Réparation suspension / camion 6072	4 000,00 \$	4 000,00 \$
11-006	FPS	7	Renouvellement trouses premiers soins, couverture, glace	57,00 \$	399,00 \$
11-007	AGSICQ	2	Séminaire de gestion des RH (Serge et Éric)	950,00 \$	1 900,00 \$
11-008	Hôtel Mont-Gabriel	4	Hébergement séminaire RH	209,00 \$	836,00 \$
11-009	Aréo-Feu, Arsenal ou 1200°	15	Gants de combat	125,00 \$	1 875,00 \$
<b>TOTAL :</b>					<b>16 400,28 \$</b>

*Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.*

**Ratifications des dépenses**

Description	Montant
Jacques Thibault (ajustement test pompe)	75,00 \$
Dubois & Frères Itée (changement d'huile)	109,10 \$
Groupe CLR (réparation)	325,00 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie (publicité)	500,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>1 009,10 \$</b>

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. Correspondance – Documents déposés**

---

**8.1 Société d'habitation du Québec – Dépôt (réponse à notre résolution numéro 2022-08-241)**

---

Cette correspondance est soumise à titre informatif.

**9. Divers**

---

**9.1 Souper annuel des élus et des employés – Autorisation de dépenses**

---

CA-2022-11-199

ATTENDU QU'un souper aura lieu le 23 novembre 2022 au centre administratif de la MRC de L'Érable avec les membres du conseil et les employés de la MRC;

ATTENDU QUE cette activité est une occasion pour les élus et les employés de se rencontrer et d'échanger;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 300 \$ pour le souper annuel des élus et des employés qui se tiendra au centre administratif de la MRC, le 23 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. Période de questions**

---

Aucune question.

**11. Levée de la séance**

---

CA-2022-11-200

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier